



Minister for  
International Trade

Ministre du  
Commerce extérieur

---

# COMMUNIQUÉ

---

N<sup>o</sup> 83

Le 29 avril 1986

## ENQUETE AMERICAINE SUR LA POSSIBILITE DE FRAPPER DE

### DROITS COMPENSATEURS

#### LE POISSON DE FOND CANADIEN DE L'ATLANTIQUE

#### CONSTATATION FINALE DE L'EXISTENCE D'UN PREJUDICE

#### PAR LA COMMISSION AMERICAINE DU COMMERCE INTERNATIONAL

Le ministre du Commerce extérieur, M. James Kelleher, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Tom Siddon, ont aujourd'hui exprimé leurs préoccupations et leur déception relativement à la constatation finale de l'existence d'un préjudice par la Commission américaine du commerce international (USITC). Cette décision entraînera l'imposition de droits compensateurs sur les exportations aux États-Unis de poisson de fond canadien de l'Atlantique. En 1985, les exportations canadiennes totales de poissons aux États-Unis se sont élevées à environ un milliard de dollars, dont quelque 150 millions \$ en poisson de fond (60 millions \$ pour le poisson entier et 90 millions \$ pour les filets).

Toutefois, les ministres ont été heureux que la Commission ait constaté que les exportations canadiennes de filets de poisson de fond ne causaient pas de préjudice à l'industrie américaine et qu'en conséquence celles-ci ne seraient pas frappées de droits compensateurs.

.../2

---

# Canada

---